

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 611 expulsant le nommé Gouhad Abdi du territoire.

n° 611

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
- Vu** le décret du 2 février 1936 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des is'omaïs, promulgué à la colonie par arrêté du 9 avril 1935
- Vu** l'arrêté du 26 novembre 1939 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et askaris licenciés par mesure disciplinaire
- Vu** l'arrêté n° 105 du 3 février 1943, modifié par l'arrêté n° 310 du 13 mai 1944
- Vu** la décision n° 55S du .23 mai 1950 portant licenciement par mesure disciplinaire du milicien, de 2e classe Gouhad Abdi, n° mle 2051,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances : 2051. Gouhad Abdi (sujet, anglais), né vers 1927 à Argueissa (Somaliland), fils de Abdi Warsame et de Boussad Ali, domiciliés à Argueissa (Somaliland), ex-milicien licencié par mesure disciplinaire. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.